

2022-02-099 OCTROI D'UN CONTRAT GRÉ À GRÉ À L'ENTREPRISE ÉQUIPEMENT ST-GERMAIN INC. QUANT À LA LOCATION D'UN CHARGEUR

CONSIDÉRANT QU'en décembre dernier la Ville a dû louer en urgence un chargeur afin d'assurer une qualité au niveau des opérations de déneigement;

VU la recommandation du Service des travaux publics relatif à l'octroi d'un contrat de gré à gré quant à la location d'un chargeur;

Il est proposé par M. le conseiller Patrick Rancourt,
appuyé par M. le conseiller Normand Amesse,
et résolu à l'unanimité

D'accorder à l'entreprise Équipement St-Germain inc. un contrat de gré à gré relatif à la location d'un chargeur pour le déneigement, pour la somme maximale de 20 580,31 \$, taxes comprises.

ADOPTÉ

2022-02-100 OCTROI D'UN CONTRAT GRÉ À GRÉ À L'ENTREPRISE LES PRODUITS CHIMIQUES ERPAC INC. QUANT À L'ACHAT DE POLYMÈRE

CONSIDÉRANT QUE la Ville a souhaité réduire son niveau de boue à l'usine d'épuration;

CONSIDÉRANT QUE le polymère est essentiel pour la déshydratation des boues;

VU la recommandation du Service de l'environnement relatif à l'octroi d'un contrat de gré à gré quant à l'achat de polymère;

Il est proposé par M. le conseiller Jean-Marc Rochon,
appuyé par M^{me} la conseillère Sophie Sirois-Perras,
et résolu à l'unanimité

D'accorder à l'entreprise Les produits chimiques ERPAC inc. un contrat de gré à gré relatif à l'achat de polymère, pour la somme maximale de 23 951,59 \$, taxes comprises.

ADOPTÉ

A-2022-02-010 AVIS DE MOTION ET DÉPÔT DU PROJET DE RÈGLEMENT 209-27 MODIFIANT LE RÈGLEMENT 209 RELATIF À LA TARIFICATION DE CERTAINS BIENS, SERVICES OU ACTIVITÉS ET ÉTABLISSANT LES MODALITÉS DE DÉPÔT D'UNE DEMANDE DE RÉVISION DE L'ÉVALUATION

M. le conseiller Stéphane Leduc donne avis qu'il, ou un autre membre du conseil à sa place, présentera pour adoption, lors d'une séance ultérieure, le *Règlement 209-27 modifiant le Règlement 209 relatif à la tarification de certains biens, services ou activités et établissant les modalités de dépôt d'une demande de révision de l'évaluation.*

M. le maire Miguel Lemieux dépose le projet de règlement 209-27 modifiant le *Règlement 209 relatif à la tarification de certains biens, services ou activités et établissant les modalités de dépôt d'une demande de révision de l'évaluation.*

A-2022-02-011 AVIS DE MOTION ET DÉPÔT DU PROJET DE RÈGLEMENT 424 DÉCRÉTANT DES TRAVAUX DE RÉNOVATION DU RÉSEAU SUPÉRIEUR DE VOIRIE POUR UN EMPRUNT DE 2 500 000 \$

M^{me} la conseillère Lyne Lefebvre donne avis qu'elle, ou un autre membre du conseil à sa place, présentera pour adoption, lors d'une séance ultérieure, le *Règlement 424 décrétant des travaux de rénovation du réseau supérieur de voirie pour un emprunt de 2 500 000 \$*.

M. le maire Miguel Lemieux dépose le projet de règlement 424 décrétant des travaux de rénovation du réseau supérieur de voirie pour un emprunt de 2 500 000 \$.

PÉRIODE DE QUESTIONS

Aucune personne ne manifeste le désir de s'exprimer lors de cette période de questions.

2022-02-101 LEVÉE DE LA SÉANCE

À 18 h 43, l'ordre du jour étant épuisé,

Il est proposé par M^{me} la conseillère Sophie Sirois-Perras,
appuyé par M. le conseiller Stéphane Leduc,
et résolu à l'unanimité

DE lever la séance extraordinaire du 28 février 2022.

ADOPTÉ

Miguel Lemieux, maire

Josée Bourdeau, greffière adjointe